

D'entériner la décision d'abolir le poste de directeur des travaux publics.

D'entériner la décision de mettre fin à l'emploi du directeur des travaux publics pour cause d'abolition de son poste, à compter du 9 février 2023.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à donner effet à la présente résolution ainsi que tout autre document y afférent

Le vote est demandé

POUR : Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Madame Virginie Lupan, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

No. 7721-02-23

Abolition du poste de directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs a décidé de procéder à une modification de sa structure administrative et une réorganisation de celle-ci;

ATTENDU QUE le poste de directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire sera aboli par cette réorganisation;

IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS DUPUIS, CONSEILLER

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

D'entériner la décision d'abolir le poste de directrice des loisirs de la culture et de la vie communautaire;

D'entériner la décision de mettre fin à l'emploi de la directrice des loisirs de la culture et de la vie communautaire pour cause d'abolition de son poste, à compter du 9 février 2023.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à donner effet à la présente résolution ainsi que tout autre document y afférent

POUR : Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Madame Virginie Lupan, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

No. 7722-02-23

Abolition du poste de coordonnatrice des ressources humaines

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs a décidé de procéder à une modification de sa structure administrative et une réorganisation de celle-ci;

ATTENDU QUE le poste de coordonnatrice des ressources humaines sera aboli par cette réorganisation;

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVAIN HARVEY, CONSEILLER

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

D'entériner la décision d'abolir le poste de coordonnatrice des ressources humaines;

D'entériner la décision de mettre fin à l'emploi de la coordonnatrice des ressources humaines pour cause d'abolition de son poste, à compter du 9 février 2023.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à donner effet à la présente résolution ainsi que tout autre document y afférent.

Le vote est demandé

POUR : Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Madame Virginie Lupan, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

No 7723-02-23

Nomination d'un directeur général adjoint

ATTENDU le poste de coordonnateur au greffe;

ATTENDU QUE ce poste pourra effectuer diverses fonctions de support de la directrice générale, comprenant :

- Assurer l'administration de la municipalité lors des vacances de la directrice générale
- Accompagner la directrice générale dans les représentations syndicales ; CRT et négociations
- Assurer la rédaction et/ou la révision des contrats de service, devis et appels d'offre
- Assister la directrice générale dans la préparation et la gestion du budget
- Rédiger les politiques, règlements et ententes de la municipalité

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS DUPUIS, CONSEILLER**

QUE le poste de coordonnateur au greffe deviendra un poste de directeur général adjoint.

Le vote est demandé

POUR : Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère
Madame Virginie Lupan, conseillère
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

No 7724-02-23

Nomination d'un directeur à l'urbanisme par intérim

Considérant le dépôt de la lettre de démission de madame Christine Valiquette au poste de directrice du service de l'urbanisme

IL EST PROPOSÉ PAR HELEN MORRISON, CONSEILLÈRE

D'accepter la démission de madame Valiquette.

De souligner la qualité du travail et le professionnalisme de Mme Valiquette durant plus de 10 années au service de la Municipalité;

De nommer monsieur Christian Goyette directeur de l'urbanisme par intérim.

POUR : Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Madame Virginie Lupan, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Période de questions
Levée de la Séance
extraordinaire

Débute à : 19 h 20

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 51

Je, Catherine Hamé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Catherine Hamé
Mairesse

Anne-Claire Robert
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

Je, soussigné, Anne-Claire Robert, greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées au procès-verbal.

Anne-Claire Robert,
greffière-trésorière